

# 53ème Réunion du CIML

Hambourg, Allemagne  
9–12 octobre 2018

## RESOLUTIONS



BUREAU INTERNATIONAL DE METROLOGIE LEGALE (BIML)  
11, RUE TURGOT – F-75009 PARIS – FRANCE

TEL : 33 (0)1 48 78 12 82  
FAX : 33 (0)1 42 82 17 27  
COURRIEL : [biml@oiml.org](mailto:biml@oiml.org)  
INTERNET : [www.oiml.org](http://www.oiml.org)



**CINQUANTE-TROISIEME REUNION**

**du**

**COMITE INTERNATIONAL  
de METROLOGIE LEGALE**

**Hambourg, Allemagne  
9–12 octobre 2018**

**Résolutions**

**Résolution no. 2018/1**

**(point 1 de l'ordre du jour)**

Le Comité,

Approuve le compte rendu de la 52ème Réunion du CIML.

**Résolution no. 2018/2**

**(point 2 de l'ordre du jour)**

Le Comité,

Prend note du rapport présenté par son Président.

**Résolution no. 2018/3**

**(point 6 de l'ordre du jour)**

Le Comité,

Prend note du rapport présenté par le Directeur du BIML sur les activités du Bureau, et

Exprime sa reconnaissance pour le travail réalisé par le Directeur du BIML pendant son mandat.

**Résolution no. 2018/4**

**(point 7 de l'ordre du jour)**

Le Comité,

Accueille la République des Kiribati comme nouveau Membre Correspondant.

**Résolution no. 2018/5**

**(point 8.1 de l'ordre du jour)**

Le Comité,

Prend note des comptes de l'année 2017 et des commentaires du Directeur du BIML et,

Compte tenu de l'approbation des comptes de l'année 2017 par l'auditeur externe,

Approuve les comptes de l'année 2017, et

Charge son Président de présenter lesdits comptes à la 16ème Conférence de l'OIML en 2020.

**Résolution no. 2018/6**

**(point 8.2 de l'ordre du jour)**

Le Comité,

Vu l'article 21.4 de la publication OIML B 8:2012 *Règlement financier de l'OIML*,

Suite à la recommandation du Directeur du BIML,

Désigne le Cabinet "LG Audits & Conseils" comme expert-comptable indépendant de l'Organisation pour une période de quatre ans à compter du 1er janvier 2019.

**Résolution no. 2018/7**

**(point 8.3 de l'ordre du jour)**

Le Comité,

Prend note du rapport présenté par le Directeur du BIML,

Encourage le BIML à poursuivre ses efforts pour recouvrer les arriérés impayés des États Membres et des Membres Correspondants, et

Demande aux Membres présentant des arriérés de régulariser leur situation dès que possible.

**Résolution no. 2018/8**

**(point 8.4 de l'ordre du jour)**

Le Comité,

Prend note du rapport sur la réalisation du budget prévisionnel de l'année 2018, présenté par le Directeur du BIML.

**Résolution no. 2018/9**

**(point 9.1 de l'ordre du jour)**

Le Comité,

Prend note du rapport sur la Table Ronde des organisations régionales de métrologie légale (RLMO) présenté par son Président.

**Résolution no. 2018/10**

**(point 9.2 de l'ordre du jour)**

Le Comité,

Prend note du rapport sur les activités avec les organisations en liaison présenté par le BIML.

**Résolution no. 2018/11**

**(point 9.2 de l'ordre du jour)**

Le Comité,

Prenant note des informations de son Président concernant la participation de l'OIML aux groupes de travail JCGM WG1 et WG2,

Approuve les nominations du Dr. Hideyuki Tanaka (Japon) pour le WG1 et du Dr. Anna Chunovkina (Fédération de Russie) pour le WG2, et

Demande au Directeur du BIML d'informer le secrétaire du JCGM de cette décision.

**Résolution no. 2018/12**

**(point 9.3 de l'ordre du jour)**

Le Comité,

Prend note des rapports effectués par les organisations en liaison,

Remercie leurs représentants d'avoir fourni ces informations au Comité.

**Résolution no. 2018/13**

**(point 9.3.1 de l'ordre du jour)**

Le Comité,

Prenant note de la proposition du Comité de Gestion IECEx,

Décide de créer un Groupe de Travail Conjoint avec l'IECEx afin d'explorer les synergies et les possibilités de coopération,

Demande au Dr. Roman Schwartz et à Mr. Paul Dixon de représenter l'OIML au sein du Groupe de Travail Conjoint, et

Demande aux représentants de l'OIML de faire un rapport au CIML sur les activités du Groupe de Travail Conjoint lors de la 54ème Réunion du CIML en 2019.

**Résolution no. 2018/14**

**(point 10.1 de l'ordre du jour)**

Le Comité,

Prend note du rapport oral sur les activités du Groupe Consultatif pour les pays et économies dotés de systèmes de métrologie émergents (CEEMS).

**Résolution no. 2018/15**

**(point 10.1 de l'ordre du jour)**

Le Comité,

Rappelant sa résolution 2015/10 détaillant l'engagement de l'OIML en faveur d'activités ciblant les Pays et les Economies dotés de Systèmes de Métrologie Emergeants (CEEMS),

Reconnaissant les progrès notables accomplis dans les efforts visant à renforcer les capacités des institutions de métrologie légale et de leur personnel au sein de la communauté CEEMS,

Prenant note des rapports et des avis du Groupe Consultatif sur les questions concernant les Pays et les Economies dotés de Systèmes de Métrologie Emergeants,

Charge le Bureau de poursuivre ses efforts pour promouvoir et participer aux activités de renforcement des capacités, à la fois par le biais du programme des Centres de Formation OIML et par le biais de cours de formation et d'activités régionales organisées par d'autres organisations,

Charge le Bureau de continuer à travailler avec les organes constitutifs de Réseau International sur les Infrastructures de Qualité (INetQI – anciennement Réseau DCMAS), en particulier le BIPM, afin d'identifier de nouvelles initiatives où l'OIML peut apporter une contribution directe.

Charge le Bureau de continuer à développer le site web de l'OIML afin de fournir des informations à jour sur les initiatives de renforcement des capacités, y compris des supports de formation, et de maintenir la base de données des experts disponibles pour contribuer à ces travaux,

Charge le Bureau de veiller à ce que le développement futur de ses systèmes prenant en charge les travaux techniques de l'OIML tienne compte de la nécessité d'impliquer le CEEMS dans ces travaux,

Charge le Bureau de contribuer à utiliser le Bulletin et le site web de l'OIML pour faciliter de nouvelles idées, en particulier de nouvelles approches en matière de métrologie légale,

Prenant note de la contribution particulière que la recherche peut jouer dans la promotion et l'évaluation de nouvelles approches de la métrologie légale, charge le Directeur d'en tenir compte lors de l'examen de projets pouvant être soutenus par le fonds spécial créé par la 14ème Conférence,

Demande à son Président, à ses Vice-Présidents, au Président et aux Vice-Présidents du Groupe Consultatif du CEEMS, au Président du Comité de Management de l'OIML-CS et au Bureau de prendre particulièrement en compte les besoins des CEEMS lors de leur participation à des activités liées à l'Objectif 5 dans *la Stratégie de l'OIML* (OIML B 15:2011),

Demande aux Comités Techniques, aux Sous-comités et aux Groupes de Projets de prendre note de la demande formulée par les CEEMS de veiller à ce que les Recommandations et autres publications tiennent davantage compte des besoins des CEEMS,

Demande au Comité de Management de l'OIML-CS de veiller à ce que les besoins des CEEMS continuent d'être pris en compte dans le développement à venir du Système de Certification de l'OIML,

Incite les États Membres à examiner quel soutien ils pourraient apporter aux futurs Centres de Formation OIML ou à d'autres initiatives d'assistance aux CEEMS,

Incite les États Membres à être prêts à proposer aux responsables de projets la production de documents présentant un intérêt pour les CEEMS et à tirer parti de la formation offerte aux responsables potentiels, et

Incite les États Membres et les Membres Correspondants à étudier les possibilités de détacher du personnel auprès du Bureau afin de développer les compétences et l'expérience des personnes concernées.

**Résolution no. 2018/16**

**(point 10.2 de l'ordre du jour)**

Le Comité,

Prend note du rapport sur les activités liées aux affaires du CEEMS présenté par le BIML.

**Résolution no. 2018/17**

**(point 11.1 de l'ordre du jour)**

Le Comité,

Prend note du rapport du Président du Comité de Management du Système de Certification de l'OIML, Remercie les Membres, du Comité de Management, du Comité de Révision et du Groupe de Maintenance pour leur travail.

**Résolution no. 2018/18**

**(Point 11.2.1 de l'ordre du jour)**

Le Comité,

Prenant note de la recommandation du Comité de Management de l'OIML-CS,

Approuve la révision finale de la publication B 18 *Cadre pour le Système de Certification de l'OIML (OIML-CS)*.

**Résolution no. 2018/19**

**(point 11.2.2 de l'ordre du jour)**

Le Comité,

Prenant note de la recommandation du Comité de Management de l'OIML-CS,

Vu le paragraphe 15.5 de la publication B 18:2017 *Cadre pour le Système de Certification de l'OIML (OIML-CS)*,

Décide de maintenir la R 60:2000 et la R 61:2004 dans le Système de Certification de l'OIML,

Vu le paragraphe 15.3 de la publication B 18:2017 *Cadre pour le Système de Certification de l'OIML (OIML-CS)*,

Décide que la catégorie d'instruments de mesure couverte par la R 49 passera du Régime B au Régime A le 1er janvier 2019,

Décide que les catégories d'instruments de mesure couvertes par les R 51 et R 117 passeront du Régime B au Régime A le 1er juillet 2019,

Décide que les catégories d'instruments de mesure couvertes par les R 46 et R 137 passeront du Régime B au Régime A le 1er janvier 2020,

Décide que les catégories d'instruments de mesure couvertes par les R 61 et R 129 passeront du Régime B au Régime A le 1er juillet 2020,

Décide que les catégories d'instruments de mesure couvertes par les R 21, R 50, R 75, R 99, R 106, R 107, R 126, R 134 et R 139 passeront du Régime B au Régime A le 1er janvier 2021, et

Décide que le 1er janvier 2019 les catégories des instruments de mesure couvertes par les R 16, R35, R 58, R 59, R 81, R 88, R 93, R 102, R 104, R 110, R 122, R 128, R 133, R 136, R 143, R 144, R 145 et R 146 entreront dans le Régime B de l'OIML-CS et passeront au Régime A le 1er janvier 2021.

**Résolution no. 2018/20**

**(point 11.2.3 de l'ordre du jour)**

Le Comité,

Prenant note de la recommandation du Comité de Management de l'OIML-CS,

Décide que la responsabilité des D 29, D 30 et D xx *Guide pour l'application de la norme ISO/CEI 17065 à l'évaluation des organismes de certification en métrologie légale* doit passer du TC 3/SC 5 au Comité de Management de l'OIML-CS (MC),

Décide que le projet TC 3/SC 5/p 5 (élaboration du D xx *Guide pour l'application de la norme ISO/CEI 17065 à l'évaluation des organismes de certification en métrologie légale*) sera achevé sous le TC 3/SC 5 avant que la responsabilité du Document ne soit transférée au MC de l'OIML-CS,

Décide que le projet TC 3/SC 5/p 12 (révision du D 30 *Guide pour l'application de la Norme ISO/CEI 17065 à l'évaluation des Laboratoires d'Essais intervenant en métrologie légale*) passera au MC de l'OIML-CS,

Charge le Secrétaire Exécutif de l'OIML-CS d'établir un Groupe de Projet sous le contrôle du MC de l'OIML-CS afin de réviser le D 30 *Guide pour l'application de la norme ISO/CEI 17065 à l'évaluation des Laboratoires d'Essais intervenant en métrologie légale*, et

Charge le Secrétaire Exécutif de l'OIML-CS de demander aux membres du TC 3/SC 5 et aux membres du MC de confirmer leur participation en tant que membres -P ou -O du Groupe de Projet et, le cas échéant, de désigner les contacts principaux et les autres contacts.

**Résolution no. 2018/21**

**(point 11.2.4 de l'ordre du jour)**

Le Comité,

Prenant note de la recommandation du Comité de Management de l'OIML-CS,

Prenant note des commentaires de ses membres,

Décide que lorsqu'une Recommandation de l'OIML incluse dans l'OIML-CS est révisée, le Groupe de Projet concerné doit élaborer un tableau de comparaison ("analyse des écarts"),

Décide que les Recommandations nouvelles et révisées de l'OIML à inclure dans le l'OIML-CS doivent inclure des rapports d'évaluation de type et des rapports d'essais séparés, et

Approuve en tant que nouveau projet relevant de la responsabilité du BIML, la révision du B 6 *Directives pour les travaux techniques de l'OIML*, à conduire comme spécifié dans la proposition de projet figurant à l'Addendum 11.2.4 du document de travail de cette réunion.

**Résolution no. 2018/22**

**(point 12.1.1 de l'ordre du jour)**

Le Comité,

Approuve les Projets de Publications Finaux suivants :

- Révision de la R 139 *Ensembles de mesurage de gaz comprimé pour véhicules*,
- Nouveau Document : *Guide pour l'application de la norme ISO/CEI 17065 à l'évaluation des organismes de certification en métrologie légale*.

**Résolution no. 2018/23**

**(point 12.1.2.1 de l'ordre du jour)**

Le Comité,

Approuve en tant que nouveau projet, sous la responsabilité du TC 9/SC 2, la révision de la R 51, *Instruments de pesage trieurs-étiqueteurs à fonctionnement automatique*, à conduire comme spécifié dans la proposition de projet figurant à l'Addendum 12.1.2.1 au document de travail de cette réunion.

**Résolution no. 2018/24**

**(point 12.1.2.2 de l'ordre du jour)**

Le Comité,

Prenant note des commentaires de ses membres sur les détails du mandat inclus dans l'Addendum 12.1.2.2,

Approuve en tant que nouveau projet, sous la responsabilité du TC 9/SC 2, la révision de la R 134 *Instruments à fonctionnement automatique pour le pesage des véhicules routiers en mouvement et le mesurage des charges à l'essieu*, à conduire comme indiqué dans la proposition de projet figurant à l'Addendum 12.1.2.2 au document de travail de cette réunion.

**Résolution no. 2018/25**

**(point 12.1.2.3 de l'ordre du jour)**

Le Comité,

Approuve en tant que nouveau projet, sous la responsabilité du CEEMS AG, la révision de D 14 *Formation et qualification du personnel de métrologie légale*, comme indiqué dans la proposition de projet fournie dans l'Addendum 12.1.2.3 au document de travail de cette réunion.

**Résolution no. 2018/26**

**(point 12.1.2.4 de l'ordre du jour)**

Le Comité,

Approuve en tant que nouveau projet, sous la responsabilité du CEEMS AG, la révision du D 19 *Evaluation du modèle et approbation du modèle*, à effectuer comme spécifié dans la proposition de projet figurant dans l'Addendum 12.1.2.4 au document de travail de cette réunion.

Approuve l'annulation du projet TC 3/SC 1/p 1 : Nouvelle publication: *Manuel de l'OIML sur le contrôle métrologique*.

**Résolution no. 2018/27**

**(point 12.1.2.5 de l'ordre du jour)**

Le Comité,

Prenant note des commentaires de ses membres sur les détails du mandat dont la référence est incluse dans l'Addendum 12.1.2.5,

Approuve en tant que nouveau projet, sous la responsabilité du TC 16/SC 1, l'élaboration d'une nouvelle Recommandation sur les *Instruments de mesure du nombre de particules des suies d'échappement de véhicules (PN)*, à conduire conformément à la proposition de projet figurant à l'Addendum 12.1.2.5 au document de travail pour cette réunion.

**Résolution no. 2018/28**

**(point 12.1.2.6 de l'ordre du jour)**

Le Comité,

Rappelant sa Résolution no. 2017/26,

Prenant note des commentaires de ses membres sur les détails du mandat dont la référence est incluse dans l'Addendum 12.1.2.6,

Approuve en tant que nouveau projet, sous la responsabilité du TC 3/SC 4, l'élaboration d'un nouveau Document *Surveillance des compteurs d'utilité publique en service sur la base de contrôles par échantillonnage*, à conduire comme spécifié dans la proposition de projet figurant à l'Addendum 12.1.2.6 au document de travail pour cette réunion.

**Résolution no. 2018/29**

**(point 12.1.2.7 de l'ordre du jour)**

Le Comité,

Approuve en tant que nouveau projet, sous la responsabilité du TC 8, l'élaboration d'un nouveau Document *Tables de mesure du pétrole*, à conduire comme spécifié dans la proposition de projet figurant dans l'Addendum 12.1.2.7 au document de travail de cette réunion,

Approuve l'annulation du projet TC 8/p 5: Révision de la R 63 *Tables de mesure du pétrole*.

**Résolution no. 2018/30**

**(point 12.1.2.8 de l'ordre du jour)**

Le Comité,

Approuve en tant que nouveau projet, sous la responsabilité du TC 8, l'élaboration d'un nouveau Document *Tubes étalons pour les essais des systèmes de mesurage de liquides*, à conduire comme spécifié dans la proposition de projet figurant dans l'Addendum 12.1.2.8 au document de travail de cette réunion,

Approuve l'annulation du projet TC 8/p 6: Révision de la R 119 *Tubes étalons pour les essais des ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau*.

**Résolution no. 2018/31**

**(point 12.1.2.9 de l'ordre du jour)**

Le Comité,

Approuve en tant que nouveau projet, sous la responsabilité du TC 18, l'élaboration d'une nouvelle Recommandation *Instruments ophtalmiques – tonomètres sans contact*, ou la révision de la R 145:2015 existante *Instruments ophtalmiques – Tonomètres d'empreinte et d'aplanation*, à conduire conformément à la proposition de projet figurant dans l'Addendum 12.1.2.9 au document de travail de cette réunion,

**Résolution no. 2018/32**

**(point 12.3 de l'ordre du jour)**

Le Comité,

Prenant note du rapport de Mr. Gilles Vinet sur les formations qui ont déjà eu lieu et les projets à venir,

Reconnaissant l'impact positif déjà constaté sur l'avancement des travaux techniques de l'OIML,

Remercie Mr. Gilles Vinet et Mr. Ian Dunmill pour leur travail sur cette formation.

**Résolution no. 2018/33**

**(point 12.4 de l'ordre du jour)**

Le Comité,

Prenant note de la nomination du Dr. Rado Lapuh (Slovénie) par le TC 2 *Unités de mesure*,

Invite le Dr. Rado Lapuh à représenter l'OIML au Comité Consultatif des Unités (CCU),

Remercie le Dr. Gregor Dudle (Suisse) pour avoir représenté l'OIML au CCU ces dernières années.

**Résolution no. 2018/34**

**(point 13 de l'ordre du jour)**

Le Comité,

Prenant note de la procédure d'élection du premier Vice-Président du CIML dans le B 14:2013,

Sélectionne le Dr. Charles Ehrlich (Etats-Unis) comme son Premier Vice-Président pour un mandat de six ans avec effet immédiat, et

Remercie le Dr. Yukinobu Miki pour avoir rempli le rôle de Premier Vice-Président du CIML l'année dernière.

**Résolution no. 2018/35**

**(point 14 de l'ordre du jour)**

Le Comité,

Vu l'article 4, deuxième alinéa, du B 13:2004 *Procédure de nomination du Directeur et des Adjoints au Directeur du BIML*,

Considérant la proposition de son Président,

Considérant le rapport du Président du Comité de Sélection établi en vertu de la Résolution 2017/3 de la 52ème Réunion du CIML,

Considérant la présentation faite par le candidat,

Considérant les commentaires de ses Membres,

Nomme Mr. Anthony Donnellan au poste de Directeur Désigné du BIML, à compter du 1er novembre 2018, et comme Directeur du BIML pour un mandat de cinq ans à compter du 1er janvier 2019.

**Résolution no. 2018/36**

**(point 15 de l'ordre du jour)**

Le Comité,

Vu l'article 4, premier alinéa du B 13 :2004 *Procédure de nomination du Directeur et des Adjoints au Directeur du BIML*,

Vu sa Résolution 2017/32,

Considérant la proposition de son Président,

Considérant les commentaires de ses Membres,

Prolonge le contrat de Mr. Ian Dunmill, Adjoint au Directeur du BIML, pour une période de cinq ans à compter du 15 mars 2019.

**Résolution no. 2018/37**

**(point 16.1 de l'ordre du jour)**

Le Comité,

Félicite les personnes recevant la Médaille de l'OIML cette année:

- Mme. Anneke van Spronsen,
- Mr. George Teunisse, et
- Mr. Stephen Patoray

Pour leur contribution aux travaux de l'OIML.

**Résolution no. 2018/38**

**(point 16.2 de l'ordre du jour)**

Le Comité,

Félicite les personnes ayant reçu une Lettre d'Appréciation de l'OIML cette année :

- Mr. George Teunisse,
- Dr. Toshiyuki Takatsuji,
- Mr. Jaco Marneweck,
- Mme. Galina Bityukova, et
- Mr. Roland Nater

pour leur contribution aux travaux de l'OIML.

**Résolution no. 2018/39**

**(points 16.2, 16.3 de l'ordre du jour)**

Le Comité,

Remercie la Malaisie, Lauréate du Prix OIML 2017 *Excellentes Réalisations en Métrologie Légale dans les pays en Développement* pour leur présentation, et

Félicite le Professeur Carlos Augusto de Azevedo (Brésil), récipient du *Prix OIML CEEMS* de cette année.

**Résolution no. 2018/40**

**(point 17.1 de l'ordre du jour)**

Le Comité,

Prend note des informations fournies sur l'organisation de la 54ème Réunion du CIML en 2019,

Remercie la République Slovaque pour son invitation à accueillir la 54ème Réunion du CIML en 2019, et

Charge le Bureau de prendre les dispositions nécessaires pour organiser la 54ème Réunion du CIML en 2019.

**Résolution no. 2018/41**

**(point 17.2 de l'ordre du jour)**

Le Comité,

Prend note des informations fournies sur l'organisation de la 55ème Réunion du CIML et de la 16ème Conférence Internationale en 2020,

Remercie la République populaire de Chine pour son invitation à accueillir la 55ème Réunion du CIML et la 16ème Conférence Internationale en 2020, et

Charge le Bureau de prendre les dispositions nécessaires pour organiser la 55ème Réunion du CIML et la 16ème Conférence Internationale en 2020.

\*\*\*  
\*\*  
\*